Bilan de compatibilité

SRCAE – Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Centre-Val de Loire

Arrêté par le Préfet de région le 28 juin 2012.

C : Conforme

NC : Non Conforme

SO : Sans Objet

M/E : Maintenance/Exploitation

www.fmlogistic.com

ORIENTATION 1 : MAITRISER LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES	
Orientation 1.1 : Impulser un rythme soutenu aux réhabilitations thermiques des bâtiments (d'habitation, tertiaires, agricoles et industriels) >> Non concerné	
Orientation 1.2 : Promouvoir et accompagner la fabrication et la production de biens de consommation, produits alimentaires et services, économes en énergie et en ressources	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Inclure, dans la planification de constructions nouvelles ou de travaux sur les bâtiments existants (réhabilitation, isolation, …), la montée en puissance de l'utilisation des éco-matériaux à cycle de vie plus économe en matières premières et en énergie, et prendre en compte la gestion des déchets (intégrer le recyclage des matériaux de démolition). La conception de bâtiments utilisant au maximum l'éclairage et la captation de la chaleur naturels doit pouvoir être intégrée dans les cahiers des charges des projets, voire dans les documents d'aménagement.	Compatible, respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale visée.
Dans le secteur industrie et déchets : Impulser et organiser le déploiement des MTD pour toutes les entreprises d'une même filière quelle que soit leur taille, en priorisant les actions par secteurs les plus consommateurs d'énergie, la mécanique - métallurgie et l'industrie agro-alimentaire en particulier. Le renouvellement des parcs d'engins de chantier doit intégrer la planification des changements de véhicules pour des matériels plus performants.	Non concerné.
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	
Dans les autres secteurs : Développer le secteur des services à la personne et aux entreprises : l'intégration de tournées de déplacements optimisées et de moyens de transports adaptés aux besoins (transports en villes et en campagne différents) participerait à la réduction de la consommation énergétique.	Compatible, pooling (mutualisation d'un camion), certification environnementale visée, FM France est certifié en qualité ISO.
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CONCOURANT A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GES	
Orientation 2.1 : Assurer la cohérence entre l'ensemble des documents d'orientation et de planification pour permettre la lisibilité par le citoyen	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Renforcer le rôle et les dispositions des PLH tout en s'assurant de la compatibilité et de la cohérence entre tous les documents de planification.	Non concerné

www.fmlogistic.com

Les programmes locaux de l'habitat : - doivent être compatibles avec les dispositions des SCOT, - les SCOT prennent en compte les dispositions des PCET, - les PCET sont compatibles avec les orientations du SRCAE, - les PLU sont compatibles avec les dispositions des PLH.	
Dans le secteur industrie et déchets : Renforcer le poids des rapports sociaux et environnementaux et des bilans d'émissions de GES établis par les entreprises de taille définie par la réglementation. Ils doivent pouvoir être des contributeurs importants aux orientations régionales déterminées dans les domaines du SRCAE.	Compatible, politique RSE et développement durable au sein du Groupe.
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	
Dans le secteur des transports : Renforcer la prise en compte des problématiques de qualité de l'air et de réduction des émissions de GES dans tous les documents de planification se rapportant aux transports. - Les SCOT, Plans de déplacement urbains, les plans de déplacement des entreprises, les Plans de Protection de l'Atmosphère, le plan administration exemplaire : tous ces documents comportent des actions qui peuvent avoir un impact très fort sur l'organisation des transports et donc sur les émissions de GES, à condition que ces thèmes figurent explicitement comme éléments de décision. - Les PDU sont compatibles avec les SCOT et le SRCAE.	Compatible, mise en place entre autres du pooling (mutualisation des camions).
Dans les ENR >> NON CONCERNÉ	
Dans les autres secteurs >> NON CONCERNÉ	
Orientation 2.2 : Développer la densification et la mixité du tissu urbain	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire >> NON CONCERNÉ	
Dans le secteur industrie et déchets : Favoriser, entre les zones industrielles et les villes, l'implantation de zones d'équipements qui permettent aux salariés de trouver à proximité de leur lieu de travail des commodités de vie facilement accessibles par des modes de transport doux.	Compatible – Implantation en ZAC.
Dans le secteur des transports >> NON CONCERNÉ	
Orientation 2.3 : Impulser l'objectif de réduction des émissions de GES dès la phase de conception des projets ou des programmes, dans tous les secteurs	

Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Promouvoir et soutenir fortement l'amélioration thermique des bâtiments existants sociaux et privés ainsi que les bâtiments publics, en privilégiant l'utilisation d'éco-matériaux et matériaux locaux, ainsi que l'anticipation de l'application de RT 2020 dans les constructions neuves.	Compatible, bâtiments conformes à la nouvelle RE2020.
Dans le secteur industrie et déchets : Promouvoir l'utilisation des ENR dans les constructions et dans les choix de procédés et des structurations des sites industriels économes en déplacements, en développant les études technico-économiques et environnementales pour effectuer les choix. Les industries du bois, du papier et de la chimie organique constituent un gisement potentiel de substitution des énergies fossiles par la biomasse. La réflexion sur la réduction des emballages des produits fabriqués, et donc des volumes à transporter pour toutes les branches industrielles, est un enjeu fort pour réduire les émissions dues au transport au travers de la démarche de la chaîne logistique verte (CLV).	Compatible
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	
Dans le secteur des transports : Développer l'acquisition de véhicules utilisant des carburants ou des modes de propulsion alternatifs aux situations actuelles, dans le cadre du renouvellement des flottes de camions, BUS et CAR.	Compatible
Dans les ENR : Intégrer une obligation de réflexion sur les ENR mobilisables (seules ou combinées) selon les besoins (chauffage, eau chaude sanitaire, individuel, collectif, …) lors de tout projet d'aménagement, de construction, de modification d'organisation ou d'outils de production. De très nombreux projets se contentent de mentionner que l'utilisation des ENR est trop onéreuse sans aucune étude de type besoins / potentiels / investissements / maintenance / avantages, notamment sur la réduction des GES, - inconvénients, notamment en termes d'impacts environnementaux globaux. La promotion des ENR de manière maîtrisée et respectueuse des enjeux environnementaux doit devenir une réalité dans tous les projets.	Compatible, certification environnementale visée, politique développement durable et production ENR (photovoltaïque en toiture).

Orientation 2.4 : Favoriser les mobilités douces et la complémentarité des modes de transport des personnes et des biens	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Privilégier la densification des espaces urbanisés et l'utilisation combinée de modes de transport doux, des aménagements de proximité dans la conception des projets de lotissements, d'aménagements de zones d'activités ou de zones industrielles.	Compatible – parcelle relativement densifiée et propositions variées pour les transports (abris vélos, sensibilisation au covoiturage, places de recharge électrique…).
Dans le secteur industrie et déchets : Intégrer le transport ferroviaire dans l'acheminement des matières premières, produits finis et déchets, favoriser les circuits de livraison utilisant des modes doux. Développer des mises à disposition des salariés des modes de déplacement doux dans les sites industriels et entre sites.	Compatible – propositions variées pour les transports (abris vélos, sensibilisation au covoiturage, places de recharge électrique…).
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	
Dans le secteur des transports : Encourager les bonnes pratiques et l'organisation de modifications des comportements : - les modes de transports complémentaires des produits (« dernier kilomètre »), - l'amélioration des liaisons entre les différents modes de transport des voyageurs (vélos dans les trains, parkings relais, liaisons entre gares, …).	Compatible – propositions variées pour les transports (abris vélos, sensibilisation au covoiturage, places de recharge électrique…).
ORIENTATION 3 : UN DEVELOPPEMENT DES ENR AMBITIEUX ET RESPECTUEUX DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	
Orientation3.1 : Faire coïncider la présence d'utilisateurs et l'expression de leurs besoins avec les ressources d'ENR mobilisables	
Dans le secteur industrie et déchets : Promouvoir la réalisation d'études de faisabilité relatives à l'utilisation individuelle ou mutualisée des ENR dans les process et le chauffage. Cette démarche est un préalable qui doit devenir une pratique courante à la substitution des énergies fossiles par les ENR. Ceci permet d'identifier les ressources mobilisables, de faire connaître les limites techniques et d'évaluer la viabilité économique des projets.	Compatible, installation de panneaux photovoltaïques.
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans les ENR >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans les autres secteurs :	Compatible

www.fmlogistic.com

Renforcer l'étude technico-économique de l'utilisation possible des ENR (mobilisables en fonction du projet) dans tous les dossiers de projets d'aménagements. La création de zones d'aménagements (activités, industrielles, habitations) constitue une opportunité pour le développement de l'utilisation des ENR. La prise en compte de cet aspect le plus en amont possible dans la conception des projets facilitera l'intégration des ENR et la définition des infrastructures nécessaires.	
Orientation 3.2 : Développer les productions d'ENR prenant en compte les enjeux environnementaux et les spécificités du territoire	
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans les autres secteurs : Inciter à faire prendre en compte et porter par les documents de planification et d'urbanisme des incitations, voire des obligations relatives à l'utilisation des ENR, par des études argumentées. Cette démarche nécessaire pour atteindre les objectifs du schéma doit être rapidement déployée dans tous les documents pour permettre le développement des ENR sur le territoire. Les documents doivent donc comporter une information détaillée et une obligation d'argumentaire sur les choix opérés. Ces éléments permettront d'alimenter la réflexion des maîtres d'ouvrage des projets par la suite.	Compatible
ORIENTATION 4 : UN DEVELOPPEMENT DE PROJETS VISANT A AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	
Orientation 4.1 : Développer des projets permettant de changer les modes de déplacements des personnes et des biens, et des pratiques agricoles	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Développer l'installation intégrée des TIC dans tous les bâtiments neufs, de manière à faciliter le déploiement éventuel du télétravail ou des visioconférences, évitant des trajets automobiles.	Compatible
Dans le secteur industrie et déchets : Renforcer la mise en place des PDE (plan de déplacement des entreprises), du covoiturage, des visioconférences. Les entreprises de production et de service doivent être encouragées dans la recherche de modes d'échanges qui permettent d'éviter des déplacements et d'utiliser d'autres modalités de communication.	Compatible – sensibilisation autour du covoiturage.

www.fmlogistic.com

Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur des transports : Développer la réflexion sur l'optimisation des tournées, sur l'évitement des trajets à vide, sur les horaires de livraison optimaux. Inciter à la mise en place de formations de recyclage régulières aux bonnes pratiques de conduites.	Compatible – pooling pour les camions entre sites FM.
Dans les autres secteurs : Développer les réflexions sur l'auto-partage, notamment à l'échelle d'un immeuble collectif, la mise en place de centrales de mobilité. Encourager les initiatives qui permettent de faciliter et sécuriser l'usage des moyens de transports alternatifs à la voiture (parkings sécurisés, …).	Compatible
Orientation 4.2 : Impulser le renouvellement des appareils de chauffage au bois et encadrer la mise en place de nouveaux matériels plus performants dans les zones sensibles en termes de qualité de l'air	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire >> NON CONCERNÉ	concerné
Dans le secteur industrie et déchets >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	concerné
Dans les ENR >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Orientation 4.3 : Inciter et soutenir le renouvellement des parcs de véhicules (VL, VU et PL dont bus et autocars) et la mise en place de dispositifs adaptés pour les engins de chantiers	
Dans le secteur industrie et déchets : Faciliter l'accélération du changement du parc de poids lourds intervenant pour le transport des matières premières et produits finis y compris pour le transport des matériaux de construction. Promouvoir la mise en place de dispositifs adaptés pour les engins de chantiers pour réduire les émissions de poussières en particulier.	Compatible
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur des transports : Faciliter l'accélération du changement du parc de toutes les catégories de véhicules (VP, VUL, PL, BUS et CAR). Inciter à anticiper l'application des directives européennes Euro dans les choix de véhicules (classification des véhicules de 0 à 5 pour les VP et VUL, les plus polluants étant la classe 0 et Euro 0 à V pour les PL, BUS et CAR).	Compatible

A titre indicatif, une modification du parc actuel des véhicules de l'ordre de 10% [VP-VUL de classe 0,1 et 2 et PL-BUS-CAR 0,I, II et III] pour passer aux classes 3 ou IV pourrait conduire à une baisse de 5 à 8% sur le NO2 (23% pour les oxydes d'azote) et de 40% environ sur les poussières.	
Dans les ENR : Développer l'utilisation d'énergies de substitution aux carburants fossiles essence et diesel (véhicules électriques, GNV, GPL, carburants « verts »).	Compatible
Dans les autres secteurs : Inciter l'ensemble des citoyens à l'acquisition des véhicules plus performants en termes d'émissions atmosphériques (véhicules électriques, GNV, GPL).	Compatible
Orientation 4.4 : Organiser et renforcer des contrôles de sources fixes (chaudières) et de sources mobiles (2 roues, VL, VU, PL dont bus et autocars)	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur industrie et déchets : Favoriser l'organisation de contrôles dans le cadre des aides financières accordées pour l'installation des chaudières biomasse non classées dans les entreprises et le contrôle des émissions des véhicules de chantiers.	Compatible
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur des transports : Inciter à renforcer les contrôles des émissions de véhicules automobiles notamment des 2 roues en zones sensibles pour la qualité de l'air.	Compatible
Dans les ENR >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans les autres secteurs : Encourager l'instauration de suivi des performances des matériels dans le cadre des aides financières accordées pour l'installation des foyers fermés.	Compatible
ORIENTATION 5 : INFORMER LE PUBLIC, FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS	
Orientation 5.1 : Rendre accessibles des données fiables aux professionnels, aux décideurs et au grand public >> Non concerné	
Orientation 5.2 : Développer les diagnostics et faire connaître les meilleures solutions possibles >> Non concerné	
Orientation 5.3 : Adapter les systèmes de surveillance et d'alerte aux nouveaux risques sanitaires et d'aléas climatiques >> Non concerné	

www.fmlogistic.com

ORIENTATION 6 : PROMOUVOIR L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT DE PRODUITS, MATERIAUX, PROCEDES ET TECHNIQUES PROPRES ET ECONOMES EN RESSOURCES ET ENERGIE	
Orientation 6.1 : Inciter des regroupements d'entreprises à proposer des projets collaboratifs innovants économes en ressources (eau, matières premières, …) intégrant les économies d'énergie et l'utilisation des ENR	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Promouvoir les regroupements entre les entreprises du bâtiment et de l'électronique pour inciter à construire des logements, bâtiments tertiaires ou industriels pré-équipés de capteurs. Ces capteurs seront destinés à permettre une gestion optimisée de l'énergie dans le bâtiment et l'habitat (capteurs de présence humaine intelligent permettant d'agir directement sur certains usages énergétiques tels le chauffage ou l'éclairage, gestion de l'énergie de manière distribuée ; modules électroniques assurant des fonctions de mesure, de régulation de la consommation). Développer la mise en œuvre et la conception de tableaux de distribution électrique plus performants, intelligents et communicants pour une utilisation rationnelle de l'électricité dans le bâtiment dans les domaines résidentiel, tertiaire et industriel, issus de la recherche de pôles de compétitivité. Apporter une réponse aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux du développement et de la ville durables.	Compatible
Dans le secteur industrie et déchets : Impulser les regroupements d'entreprises et des universités pour développer de nouveaux matériaux. Le développement de nouveaux produits (plastiques biodégradables, matériaux de construction composites) devra se faire par l'utilisation de procédés économes en énergie et en matières premières. La réflexion devra permettre de lever les verrous technologiques et les freins économiques que constituent leur recyclage et leur valorisation.	Compatible
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur des transports : Développer la recherche et développement de systèmes de comptage, modélisation et régulation de la circulation automobile (possibilité de	Compatible

www.fmlogistic.com

différencier VL et PL) et des transports en commun pour fluidifier les circulations. L'utilisation de ces outils en interface avec les modèles de pollution atmosphérique pour permettre d'évaluer les conséquences de report de trafic permettrait aux AOT de disposer d'outils opérationnels d'aide à la décision. Développer la recherche sur l'allégement des matériels et de nouveaux modes de propulsion.	
Dans les ENR >> NON CONCERNÉ	
Orientation 6.2 : Promouvoir l'innovation par les services aux entreprises et aux personnes permettant l'utilisation optimisée des ressources	
Dans le secteur industrie et déchets >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans les autres secteurs : Développer des technologies combinant les télécommunications par satellite et les technologies sans fil pour offrir des services haut débit dans les zones isolées tant pour les entreprises que pour les particuliers. Encourager la réflexion et la mise au point d'une plate-forme de services multimédia, facilement accessibles, permettant de limiter les déplacements, dans toutes les applications de la vie quotidienne : - aide aux courses groupées, - télé médecine, - interventions à distance.	Compatible
Orientation 6.3 : Favoriser la création d'entreprises innovantes dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de l'énergie (maîtrise, et ENR) et des filières vertes structurantes en région Centre >> Non concerné	
ORIENTATION 7 : DES FILIERES PERFORMANTES, DES PROFESSIONNELS COMPETENTS	
Orientation 7.1 : Favoriser l'ancrage territorial des filières porteuses et génératrices d'emplois en région Centre	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Impulser fortement la structuration d'une filière intégrée performante sur les bâtiments « intelligents » basse consommation. L'arrivée de la RT 2012, des bâtiments BBC d'abord puis BEPOS en 2020, relanceront une approche solaire thermique individuel et collectif pour l'eau chaude, en même temps qu'un déploiement très fort de la	Compatible

www.fmlogistic.com

géothermie collective, potentiel dont dispose la région. La filière du bâtiment doit se structurer à partir du constat de l'existant, de la définition des besoins selon les technologies mobilisables et des utilisateurs, en passant par les étapes de fabrication, d'installation et de maintenance. C'est un enjeu très fort en termes d'emplois et de reconnaissance de la région Centre au niveau national, au travers de programmes ambitieux et novateurs de rénovation et de construction de logements à faible impact environnemental.	
Dans le secteur industrie et déchets : Consolider les avantages de la région en regroupant les concepteurs avec des entreprises et centres de recherche travaillant sur ces thématiques climat-air-énergie, autour des noyaux ainsi constitués, pour attirer les entreprises et leur donner les moyens de partager les besoins et les méthodes de travail. Le développement de la recherche et de la réalisation à échelle industrielle concrète de produits relatifs à des systèmes de production et de stockage de l'énergie est en plein essor : la région doit se positionner sur ce créneau. Le renforcement des compétences intervenant sur les véhicules décarbonés, à hydrogène et les piles à combustibles avec les nombreux projets portés sur cette thématique par S^2E^2, en collaboration avec les acteurs régionaux, permettrait à la région d'asseoir son expertise au niveau national.	Compatible
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans le secteur des transports : Inciter le secteur logistique à identifier et développer les conditions favorables à l'utilisation de véhicules de moins en moins consommateurs de carburants. Cet axe de réflexion doit se compléter par un déploiement innovant de la gestion rationnelle de l'énergie dans les entreposages, notamment au travers du développement du concept de la chaîne logistique verte (CLV) (réduction des distances parcourues, du nombre de déplacements et de	Compatible

www.fmlogistic.com

retours à vide, faire appel à des moyens de transport moins polluants notamment par le recours au transport combiné).	
Dans les ENR : Développer les échanges entre tous les professionnels intervenant dans les filières d'ENR présentes en région, pour tous les maillons des chaînes d'installation. Favoriser les actions conjointes entre les secteurs d'activités où ces énergies peuvent être déployées, (soit seules soit en combinaison entre elles ou avec des énergies existantes), les installateurs et les bureaux d'études pour identifier les freins actuels et les pistes à explorer, technologiques, organisationnelles et financières. Inciter à donner de la lisibilité régionale mais également nationale, voire internationale, aux complémentarités existantes en région sur lesquelles les clients pourront s'appuyer.	Compatible
Orientation 7.2 : Développer le professionnalisme dans les phases d'installation, de conduite et de maintenance des équipements relatifs aux ENR	
Dans le secteur bâtiment résidentiel et tertiaire : Développer et accompagner des formations adaptées et modulaires destinées aux artisans et entreprises du bâtiment. Ces formations doivent s'appliquer tant pour la rénovation et la construction des bâtiments à basse consommation que sur l'utilisation des ENR.	Compatible
Dans le secteur industrie et déchets : Développer, pour les responsables HSQE des entreprises, des compétences sur les énergies de substitution, la réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de GES.	Compatible
Dans le secteur agriculture >> NON CONCERNÉ	Non concerné
Dans les ENR >> NON CONCERNÉ	Non concerné
ACC 1.5 : Assurer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique	Compatible
Orientation 7.3 : Promouvoir des comportements économes dans l'exercice professionnel	
Dans le secteur industrie et déchets : Développer des dispositifs de sensibilisation des salariés.	Compatible

www.fmlogistic.com

Favoriser les échanges d'information dans et entre les entreprises, sur leurs pratiques et les dépenses énergétiques associées et sur les modifications de comportement permettant des pratiques plus économes. Inciter les industriels de toutes tailles à l'emploi des MDE en favorisant les échanges d'expérience.	
Dans le secteur des transports : Mobiliser les transporteurs sur les retombées des formations à l'éco-conduite. Développer des formations et essais de conduite de véhicules fonctionnant avec d'autres sources d'énergie que le gasoil, pour faciliter les transitions de modes de transport.	Compatible
Dans les autres secteurs : Mobiliser tous les vecteurs de diffusion de formations des citoyens aux économies d'énergie, de la ressource en eau, aux comportements respectueux de l'environnement. Ces formations devront permettre notamment d'acquérir des connaissances sur les utilisations d'ENR, les actions destinées à économiser l'énergie et à réduire les émissions de polluants et GES à l'atmosphère. Ces actions doivent pouvoir se déployer dans tous les domaines d'activité : chauffage, consommation d'eau, conduite de véhicules, utilisation des modes de transport doux en mettant en avant les gains attendus individuels et collectifs.	Compatible

www.fmlogistic.com